



Nos Réf. : bd

Affaire suivie par Betty DEMANGE

Objet : préavis grève du 3 avril 2025

PREFECTURE DE L'ISERE  
Monsieur le Préfet  
12 place Verdun  
CS 71046  
38021 GRENOBLE CEDEX 1

Grenoble, le 20 mars 2025

Madame La Préfète,

Après l'instauration d'un jour de carence, après le vol des congés (passage aux 1607 heures), après le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent-es malades !

Maintenant, au prétexte d'une économie de guerre, l'argent qui « n'existait pas » pour augmenter les salaires et le point d'indice des fonctionnaires, sort magiquement des caisses de l'État pour alimenter les 800 milliards d'euros pour financer l'industrie militaire.

Quelle que soit la situation c'est toujours aux mêmes que l'on demande de passer à la caisse : aux fonctionnaires, aux salarié-es, aux retraité-es....

Attaque sur nos rémunérations : Depuis le 1er mars, les agent-es malades subissent une baisse de 10 % du taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladies, après le premier jour de carence (0 € de traitement).

Attaques sur nos retraites !

Comme le dit le Comité d'Orientation des Retraites (COR), notre système de retraite n'est pas du tout hors de contrôle et les déficits, produits des politiques budgétaires de l'Etat, peuvent être très facilement résorbés.

La CGT a des solutions rapides pour augmenter les recettes :

**Il faut l'égalité salariale entre les femmes et les hommes !** En parallèle de cette proposition, il faut aussi travailler sur les temps partiels, qui sont bien souvent occupé par des femmes avec des salaires inférieurs au seuil de pauvreté. Ces temps partiels ou temps non complet sont le plus souvent imposés et au dessous des 28 heures hebdo, échappant aux cotisations pour la CNRACL, alors qu'ils sont simplement le choix d'une flexibilité pour nos collectivités.

**Revalorisation des filières majoritairement féminines** : cela enferme les femmes dans la précarité et ça contribue à creuser le déficit.

**Arrêter les ristournes fiscales** : c'est près de 200 milliards de cadeaux, sans condition ni contrepartie, qui vont chaque année dans la poche des grosses entreprises multinationales. Il faut notamment se rapprocher des petites entreprises afin de travailler pour une meilleure répartition des richesses.

**Rejeter l'économie de guerre** dans laquelle notre Président souhaite nous entraîner et refuser l'asphyxie des services publics, gommer les inégalités et lutter efficacement contre les idées d'extrême droite qui se nourrissent de l'effondrement de nos conditions d'existence.

### **La Fédération CGT des services publics revendique :**

- L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et le retour à la retraite à 60 ans (avec départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres) ;
- Le retour de la sécurité sociale à 100 % fondée sur le salaire socialisé et les cotisations ;
- La suppression de toutes les mesures qui entravent l'accès aux soins, le droit de se soigner ;
- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 6€ et l'augmentation générale des salaires ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agent·es et à préparer le terrain des privatisations.

Afin de permettre à l'ensemble des agents de notre champ syndical d'exprimer leurs revendications et de se mobiliser par la grève et les manifestations, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, dépose **un préavis de grève de 0 à 24 H pour la journée du 3 avril 2025.**

Nous vous prions d'agréer, Madame La Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la **CSD-CGT 38**  
L'Animatrice



Coordination Syndicale  
Départementale CGT  
des personnels actifs et retraités  
des services publics de l'Isère  
32, avenue de l'Europe  
38030 GRENOBLE Cedex 2  
TEL. Répondeur : 04 76 22 50 07

Betty DEMANGE